

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-136

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le relevé de décisions de la Commission des conventions en date du 03 mai 2018 ;
- VU l'avis du Conseil de Gestion de l'Institut de Psychologie en date du 07 juin 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission Recherche en date du 05 juin 2018.

Point de l'ordre du jour : IIème Partie - P6.5 - Accord-cadre avec Webster University Geneva (Suisse)

Exposé de la décision :

Historique : Cet accord-cadre émane de la collaboration de longue durée entre le Professeur Todd Lubart du Laboratoire Adaptations Travail Individu (LATI) de Paris Descartes et le Professeur Vlad Glaveanu de la Webster University Geneva.

Problématique : Les deux établissements souhaitent développer plusieurs activités de coopération à la suite de cet accord-cadre dont un projet de DU international portant sur la créativité.

Proposition de décision soumise au Conseil : Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver les conditions de collaboration relatives à cet accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

| |
|--|
| <p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p> |
|--|

Fait à Paris, le 13 JUL. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.